



Calcul récompense pour succession

Par Mikeymerlin73

Je voulais savoir pour le calcul des récompenses pour succession.
Couple marié sans contrat de mariage réduit aux acquêts.

Lors du mariage le couple a acheter une maison 1 à crédit mais une partie du capital a été payer par mme avec de l argent propre et indiqué dans l acte authentique.

Le couple a voulu changer de région. Ils ont trouvé une maison 2 . Ils ont pris un pret relais me temps de vendre la maison 1.

La maison 1 a été vendu qq mois après plus chere qu a la achat de départ donc la communauté doit récompense à mme sur l argent propre investi .

L argent de la maison 1 a rembourser le oret relais.

Peut on considérer que l argent de la maison a été indirectement servi à acheter la maison 2 en différer.

Si c est la cas l argent propre de mme peut-être considéré d'employer dans l achat de la maison 2. Si cela est la cas la maison 2 au décès a pris de la valeur donc la communauté doit récompense à mme sur l'argent propre investis par mme.

Normalement si la maison 1 aurait payer directement la maison 2 .on pourrait considérer un réemploi des somme investis. Mais comme il y a eu un pret relais entre les 2 achats et que ce prêt relais a été rembourser par le prix de la maison 1 . Peux on qualifier la transaction d un réemploi ?

Merci pour vos réponse